

Commune de BAISIEUXDEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2021
N° 2021-02-10**

L'an deux mil vingt-et-un, le 15 février à 19h, le conseil municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement en salle Jacques VILLERET* sous la présidence de Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire.

La convocation a été adressée le 9 février 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : LIMOUSIN Philippe - CUSSEAU Pascale - VANDELDELDE Olivier - LECLERCQ Bénédicte - VERBECQUE Karl - SCHOEMAECKER Coralie - FIEVET Jean-Michel - VANDELDELDE Olivier - HERENGUEL Céline - VERBECQUE Karl - MACRE Jean-Pierre - HERENGUEL Céline - PAQUIER Michel - DESPREZ René - DEVYLERRE Luc - VERDEBOUT Philippe - FLAMENT Myriam - MACRE Jean-Pierre - PAQUIER TITECA Audile - DUTILLEUL Laurence - CHANTRAINNE Christine - THERY Matthieu - ANTUNES Paulo - HERMAN Bénédicte - DELECROIX Audrey - DELRUE Francis - KIJOWSKI Pawel - COCQUET Bernard - DEWAILLY Bruno - GUILBERT Christian - DUFOUR Isabelle

Étaient absents excusés : -

Intercommunalité : rapport d'activité SIDEN-SIAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2226-1, L5211-39 et D2224-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du syndicat intercommunal d'assainissement du Nord (SIAN) ;

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « eau potable et industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN ;

Vu la délibération n°2020-11-11 en date du 19 novembre 2020 portant adhésion au SIDEN-SIAN ;

Considérant que le rapport d'activité du SIDEN-SIAN portant sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement doit être présenté devant le conseil municipal de chaque commune adhérente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver le rapport d'activité du SIDEN-SIAN portant sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement au titre de l'année 2019.

Résultat du vote :

27 Pour

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900440-20210215-2021_02_10-DE

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.



Le maire,

Philippe LIMOUSIN

**En vertu de l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, constatant que la salle des mariages, lieu habituel de réunion du conseil municipal ne permet pas d'assurer la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la réunion sera organisée en salle Jacques Villeret au centre socioculturel Ogimont. Cette décision a été portée à la connaissance de M. le Préfet du Nord le 19/05/2020.*

Le maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture du Nord par l'application ACTES le **16 février 2021**.
Et affichage le **16 février 2021**.